

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU: 22 mars 2021

## Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

14.4. OBJET : Interpellation de Madame la Conseillère Caroline LOMBA : « Le point sur la situation de l'Athénée Royal d'Andenne »

Madame Caroline LOMBA, Conseillère communale, interpelle le Collège comme suit :

Ce lundi, par voie de presse nous avons pris connaissance de la future situation de l'Athénée d'Andenne. En effet, l'Athénée de Ciney, étant en dérogation depuis de nombreuses années vu que sa population scolaire ne cesse de diminuer (actuellement 342 élèves en secondaire), se voit contrainte de trouver une solution proposée par WBE. Après plusieurs rapprochements avec d'autres établissements de la région, WBE lorgne sur l'Athénée d'Andenne, qui compte à ce jour 409 élèves. Depuis plusieurs années, le nombre d'élèves à l'Athénée d'Andenne évolue positivement et l'école se maintient. L'école n'est pas sous dérogation contrairement à l'école de Ciney. De nombreux efforts ont été faits par les équipes éducatives, les salles de classe sont équipées au niveau numérique, de nouvelles options ont vu le jour et les inscriptions en 1ère secondaire sont au beau fixe! Bref, l'ARA est un établissement qui va de l'avant et le projet d'établissement 2020-2023 en est le reflet! Dans le cadre de ce rapprochement avec l'Athénée de Ciney, deux scénarios sont envisagés par le groupe de travail mis en place :

- Fusion égalitaire: dans ce cas pour les enseignants en place à Andenne c'est l'ancienneté
  qui prévaut et donc certains temporaires ou de jeunes nommés pourraient perdre des
  heures au profit d'enseignants de Ciney et donc devoir aller compléter les horaires ailleurs.
- Absorption de Ciney par Andenne: dans ce cas, les enseignants d'Andenne sont prioritaires, les équipes restent en place à Andenne. C'est donc la solution de l'absorption de Ciney par Andenne qui est la plus défendable et réaliste au vu de la situation de Ciney et afin d'éviter de déstabiliser l'ARA. Avec cette fusion/absorption, l'ARA sera évidemment à l'abri au niveau des chiffres de population. Mais, forcément, ce genre de réorganisation peut avoir des conséquences sur une école et sur les équipes en place alors que pourtant celle-ci se porte bien. Ainsi, il est primordial que l'Athénée d'Andenne puisse garder le contrôle de la gestion des deux établissements et maintenir la stabilité des équipes.

Dans cette optique, je voulais donc vous demander à tous votre soutien pour l'ARA et surtout demander à ce que le Collège soit attentif à cette situation et mette tout en œuvre afin de prôner pour une absorption de Ciney par Andenne afin de maintenir le cap de l'ARA et donc de défendre au mieux auprès de WBE les intérêts de l'Athénée d'Andenne, établissement important à maintenir dans une ville comme la nôtre!

En réponse à cette interpellation, Monsieur le Bourgmestre se dit surpris de la position contradictoire adoptée de Madame Caroline LOMBA par rapport à son abstention lors du vote de la motion au Conseil communal du 22 février dernier contre le projet de création d'une nouvelle école secondaire dans les champs à Ohey.

JP974 - Conseil - Interpellation de Madame la Conseillère Caroline LOMBA - Le point sur la situation de l'Athénée Royal d'Andenne - D

Il indique à ce sujet que cette motion a été déposée afin de contrer ce projet et préserver l'enseignement secondaire andennais, dont l'Athénée Royal d'Andenne, qui pourrait être mis à mal notamment par l'absorption de nombreux élèves.

En réponse, Madame LOMBA signale n'avoir jamais dit qu'elle était d'accord avec ce projet d'école en tant que tel mais bien que les propos de sa collègue Florence HALLEUX tenaient la route en matière de pédagogie active. D'où son abstention, qui ne l'empêche pas de soutenir l'Athénée d'Andenne.

Monsieur Benjamin COSTANTINI, Echevin de l'Enseignement, prend ensuite la parole et regrette l'incohérence adoptée par Madame Caroline LOMBA au sujet de ce dossier.

Il tient tout d'abord à féliciter la position adoptée par le Conseil communal pour saborder ce projet EOLE qui n'avait pas de sens et pouvait nuire par conséquent à la viabilité du fonctionnement de l'Athénée Royal d'Andenne.

Sur ce point, il note qu'une réunion a eu lieu sur place à l'effet de rassurer le personnel enseignant et d'apporter le soutien de la Ville d'Andenne quant au devenir de cet établissement scolaire.

Il fait ensuite référence à un décret qui porte sur l'organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice, notamment sur les modalités de fusion d'un établissement scolaire.

A ce sujet, il précise que l'Athénée est géré par un pouvoir organisateur, WBE, totalement indépendant de l'autorité locale, lequel a ses prérogatives en fonction de ce décret et étudie la situation pour faire respecter les droits des enseignants en synergie avec les organisations syndicales. WBE est cependant conscient de bénéficier du soutien total de la Ville d'Andenne.

Il note par ailleurs qu'il y a un principe d'autonomie, de même la Ville ne peut intervenir dans la gestion des écoles provinciales ou catholiques.

Il signale que la Ville d'Andenne tient à mener une politique et une dynamique communes à l'ensemble des directions d'écoles andennaises, ainsi qu'à ses équipes pédagogiques (projet Auschwitz, citoyenneté, ...).

Il indique également son intention de venir avec une proposition au Collège communal à l'effet de promouvoir l'enseignement secondaire d'Andenne, tout réseau confondu, en mettant en exergue l'investissement des directions d'écoles, la qualité des équipes pédagogiques et l'attractivité de l'enseignement à Andenne.

Madame Caroline LOMBA intervient ensuite et tient à rappeler, à titre d'exemple, qu'une motion de soutien avait été votée en 2012 afin de maintenir le Préfet en place à ce moment, à la demande des enseignants. Elle s'accorde avec la nécessité de soutenir les écoles d'Andenne.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

DIRECTEUR GENERAL, LETBOURGMESTRE,

AMU

CONSETL.

R. GOSSIAUX

C. EERDEKENS